

APERÇU

Antiviraux pour le traitement de la grippe

09/09/2021

Objet

Le présent document décrit l'utilisation de deux médicaments antiviraux, l'oseltamivir (Tamiflu®) et le zanamivir (Relenza®), pour le traitement de la grippe.

Principaux messages

- Le traitement à l'aide de médicaments antiviraux réduit la durée des symptômes de la grippe et peut contribuer à prévenir les complications de la grippe, comme les hospitalisations et les décès¹.
- Lorsque la grippe circule dans la communauté, il est recommandé de traiter avec des médicaments antiviraux :
 - les patients atteints d'une affection pseudogrippale présentant un risque élevé de complications;
 - les patients atteints d'une affection pseudogrippale modérée ou grave (p. ex., les patients hospitalisés)².
- Les médicaments antiviraux sont plus efficaces lorsqu'ils sont pris dans les 48 heures suivant l'apparition des symptômes, mais ils devraient être administrés même après cette période aux personnes gravement malades (comme les patients hospitalisés), et leur utilisation devrait également être envisagée même après cette période chez les personnes qui présentent un risque élevé de complications².
- Lorsqu'un virus grippal circule dans la communauté, le traitement devrait être entrepris le plus tôt possible². Il n'est donc pas nécessaire d'obtenir une confirmation du laboratoire avant d'entreprendre un traitement antiviral.
- Voir le [tableau 1](#) pour savoir quand utiliser les médicaments antiviraux.
- Voir le [tableau 2](#) pour des indications simples sur la façon d'utiliser les médicaments antiviraux aux fins de traitement.

Tableau 1. Quand utiliser les médicaments antiviraux pour le traitement de la grippe

Les médicaments antiviraux sont recommandés pour le traitement si vous répondez « oui » aux trois questions (1, 2 et 3a ou 3b).

Questions	Autres renseignements
1. Un virus grippal circule-t-il dans votre communauté?	Consultez le Bulletin sur les pathogènes respiratoires en Ontario ³ de Santé publique Ontario ou votre bureau de santé publique local ⁴ .
2. Votre patient présente-t-il des symptômes compatibles avec la grippe?	Les symptômes peuvent comprendre : fièvre*, toux, maux de tête, maux de gorge, douleurs musculaires et fatigue. *Remarque : il peut arriver que les personnes âgées ne fassent pas de fièvre.
3a. Votre patient présente-t-il un risque élevé de complications liées à la grippe? OU	Les personnes qui présentent un risque élevé de complications comprennent les personnes de 65 ans ou plus, les femmes enceintes et les femmes ayant accouché depuis quatre semaines ou moins, et les personnes présentant des problèmes de santé sous-jacents.
3b. Votre patient souffre-t-il de grippe modérée, progressive, grave ou compliquée, p. ex., est-il hospitalisé en raison d'un syndrome pseudogrippal?	Pour des précisions sur les personnes qui présentent un risque élevé, voir l'annexe A du document intitulé Antiviraux contre la grippe saisonnière : FAQ à l'intention des fournisseurs de soins de santé, 2019 ¹ .

Remarque : Dans le cas des patients qui ne présentent aucun facteur de risque de complications et ne sont pas gravement malades moins de 48 heures suivant l'apparition des symptômes, le traitement antiviral :

- peut être administré au cas par cas aux patients de moins d'un an;
- peut être envisagé, mais n'est habituellement pas recommandé, pour les patients d'un à cinq ans;
- peut être envisagé chez les patients de 18 à 64 ans².

Tableau 2. Comment utiliser les médicaments antiviraux pour le traitement de la grippe

Précisions sur le produit	Oseltamivir (Tamiflu®)	Zanamivir (Relenza®)
Voie d'administration	Orale	Inhalation orale
Posologie pour le traitement	<p>75 mg deux fois par jour pendant cinq jours pour les adultes (ou plus longtemps si cela est indiqué sur le plan clinique).</p> <p>Il pourrait être nécessaire d'ajuster la dose chez les personnes atteintes d'insuffisance rénale^a. Voir les directives de l'Association pour la microbiologie médicale et l'infectiologie Canada (AMMI Canada)².</p> <p>Pour la posologie pédiatrique, voir le tableau 2 des directives d'AMMI Canada².</p>	<p>10 mg (deux inhalations, 5 mg/inhalation) deux fois par jour* pendant cinq jours (ou plus longtemps si cela est indiqué sur le plan clinique) pour les enfants de sept ans et plus et les adultes.</p> <p>*Le premier jour du traitement, une deuxième dose doit être prise au moins deux heures après la première. Les autres jours, les doses doivent être espacées d'environ 12 heures⁶.</p>
Effets secondaires	<p>Nausées, vomissements. Peut être plus facile à tolérer lorsque pris avec des aliments.</p> <p>Des rapports de post-commercialisation font état de réactions cutanées graves et d'événements neuropsychiatriques sporadiques et transitoires, y compris l'automutilation ou le delirium, en particulier chez les enfants.</p> <p>Consulter la monographie du produit pour plus de détails⁵.</p>	<p>Réactions de type allergique : œdème oropharyngé ou facial, bronchospasme (en particulier chez les personnes ayant une maladie sous-jacente des voies respiratoires), sinusite ou étourdissements.</p> <p>Des rapports de post-commercialisation font état de réactions cutanées graves et d'événements neuropsychiatriques sporadiques et transitoires, y compris l'automutilation ou le delirium, en particulier au Japon.</p> <p>Consulter la monographie du produit pour plus de détails⁶.</p>
Contre-indications	<p>Aucune. Médicament de choix à utiliser lors de la grossesse².</p> <p>Consulter la monographie du produit pour plus de détails⁵.</p>	<p>Affections sous-jacentes graves des voies respiratoires (p. ex., maladie pulmonaire obstructive chronique ou asthme).</p> <p>Allergie aux protéines du lait.</p> <p>Consulter la monographie du produit pour plus de détails⁶.</p>

^a Il n'est pas nécessaire de mesurer la clairance de la créatinine ni d'ajuster la posologie pour les personnes ne présentant pas d'insuffisance rénale¹. La posologie ajustée en fonction de la clairance de la créatinine pour les patients ayant une insuffisance rénale connue est présentée dans le tableau 3 des directives d'AMMI Canada².

Bibliographie

1. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). *Antiviraux contre la grippe saisonnière : FAQ à l'intention des fournisseurs de soins de santé, 2019*, Toronto (Ontario), Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2019 [cité le 5 août 2021]. Sur Internet : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/q/2019/qa-antiviral-medication-influenza.pdf?la=fr>
2. Aoki FY, Allen UD, Mubareka S, Papenburg J, Stiver HG, Evans GA. « Use of antiviral drugs for seasonal influenza: foundation document for practitioners – update 2019 », *JAMMI*, 2019, vol. 4, n° 2, p. 60-82. Sur Internet : <https://jammi.utpjournals.press/doi/10.3138/jammi.2019.02.08>
3. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). *Bulletin sur les pathogènes respiratoires en Ontario*, Toronto (Ontario), Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2020 [mis à jour le 30 juin 2021; cité le 5 août 2021]. Sur Internet : <https://www.publichealthontario.ca/fr/data-and-analysis/infectious-disease/respiratory-pathogens-weekly>
4. Ontario. Ministère de la Santé et des Soins de longue durée. *Services de santé dans votre collectivité – Emplacements des bureaux de santé*, Toronto (Ontario), Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2019 [mis à jour le 29 avril 2021; cité le 5 août 2021]. Sur Internet : <https://www.health.gov.on.ca/fr/common/system/services/phu/locations.aspx>
5. Hoffman-La Roche Limitée. *Monographie : Tamiflu®*, Mississauga (Ontario), Hoffman-La Roche Limitée, 1999 [mis à jour le 7 février 2020; cité le 5 août 2021]. Sur Internet : http://www.rochecanada.com/PMs_Fr/Tamiflu/Tamiflu_PM_F.pdf
6. GlaxoSmithKline Inc. *Monographie de produit : Relenza®*, Mississauga (Ontario), GlaxoSmithKline Inc., 2018 [cité le 5 août 2021]. Sur Internet : <https://ca.gsk.com/media/669137/relenza.pdf>

Modèle proposé pour citer le document

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Antiviraux pour le traitement de la grippe. Toronto, ON : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2021.

Avis de non-responsabilité

Santé publique Ontario (SPO) a conçu le présent document. SPO offre des conseils scientifiques et techniques au gouvernement, aux agences de santé publique et aux fournisseurs de soins de santé de l'Ontario. Les travaux de SPO s'appuient sur les meilleures données probantes disponibles au moment de leur publication. L'application et l'utilisation du présent document relèvent de la responsabilité des utilisateurs. SPO n'assume aucune responsabilité relativement aux conséquences de l'application ou de l'utilisation du document par quiconque. Le présent document peut être reproduit sans permission à des fins non commerciales seulement, sous réserve d'une mention appropriée de Santé publique Ontario. Aucun changement ni aucune modification ne peuvent être apportés à ce document sans la permission écrite explicite de Santé publique Ontario.

Santé publique Ontario

Santé publique Ontario est un organisme du gouvernement de l'Ontario voué à la protection et à la promotion de la santé de l'ensemble de la population ontarienne, ainsi qu'à la réduction des iniquités en matière de santé. Santé publique Ontario met les connaissances et les renseignements scientifiques les plus pointus du monde entier à la portée des professionnels de la santé publique, des travailleurs de la santé de première ligne et des chercheurs.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de SPO, veuillez consulter santepubliqueontario.ca.

©Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2021

Ontario 